

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE DE LE CAYLAR

34520

LE CAYLAR 25 septembre 2023.

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 22 septembre 2023.**

Date de convocation : 11/09/2023

Date d'affichage : 11/09/2023

Présents : André BERTRAND, Christelle DE OLIVEIRA, Françoise MARTIN DUPE, Benoît CAMBON, Jean TRINQUIER.

Excusés : Alexandra AVAZERI, Jérôme CLARISSAC.

Absent : Julien PRADEL, Lucas MIALANE.

Secrétaire de séance : DE OLIVEIRA Christelle.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter à l'ordre du jour le RGPD et les travaux supplémentaires pour l'Ancienne Poste.

Adopté à l'unanimité.

1 – REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD).

Dans le cadre de la Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du RGPD, Il est obligatoire de désigner un délégué à la protection des données.

M. le Maire propose de mutualiser ce service avec le Syndicat Mixte AGEDI et de désigner AGEDI comme personne morale Délégué à la protection des données (DPO). Le coût annuel du service est de 50 €.

Vote à l'unanimité.

2 – CREATION D'UN QUAI DE TRANSFERT A SAINT FELIX DE LODEZ

Le Syndicat Centre Hérault, dans le cadre de sa démarche « Objectif 120 kg » et dans un contexte d'augmentation de la fiscalité des déchets, ainsi que des capacités d'enfouissement à la baisse à Soumont jusqu'en 2031, propose la création d'un quai de transfert à St Félix de Lodez.

Ce nouvel équipement permettra d'optimiser les coûts de transport des emballages.

Le quai de transfert est une plateforme logistique qui permettra de massifier les emballages collectés et de les transférer vers le centre de tri de Saint-Thibéry au moyen de véhicules de grande capacité.

Il est proposé de valider une motion pour implanter le quai de transfert à St Félix de Lodez et d'autoriser le Président du Syndicat Mixte à réaliser les formalités nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Vote à l'unanimité.

3 – SALLE DE BAINS DU PRESBYTERE

La salle de bains du presbytère nécessite une réhabilitation complète.

Les devis suivants sont proposés :

- BETEILLE pour la plomberie : 2 788 € HT.
- MEANEY : pour la maçonnerie : 3 100 € HT.

4 – TRAVAUX ANCIENNE POSTE

Le plafond de l'ancienne poste doit être refait avec isolation. Les entreprises suivantes sont proposées :

- CAVALIER pour la démolition : 2 578 € HT.
- CAUMES pour la pose avec laine de verre : 6 846 € HT.

Adoption à l'unanimité.

5 – MAITRISE D'ŒUVRE VOIRIE

La réalisation de la voirie de la Rue de l'Eglise nécessite une étude et l'assistance de la Commune.

M. le Maire propose le devis de Be.MEA qui s'élève à 7 500 € HT.

Adoption à l'unanimité.

6 – CUISINE SALLE POLYVALENTE

A la suite de la réunion de travail du 20 septembre, Benoît CAMBON présente l'aménagement de la cuisine avec remplacement de la hotte. Il détaille les nouveaux équipements et leur implantation, au vu des questions et remarques du conseil municipal.

Il rappelle la validation des estimations au moment du marché.

7 - CONVENTION AVEC TERRE CONTACT

M. le Maire présente l'Association Terre Contact qui vise l'accompagnement des familles et des actions d'animation de la vie de la commune. Elle propose une convention pour installer l'animation de Roul'Contact avec son camion épicerie.

La contribution financière de la Commune s'élève à 465 €.

Vote à l'unanimité.

8 - FEU D'ARTIFICE

Christelle DE OLIVEIRA rappelle au conseil municipal que les fournitures du feu d'artifice sont toujours en stock et qu'il faut le tirer avant la fin de l'année, car il va nous être facturé.

Elle propose ce spectacle en fin d'après-midi du repas des anciens qui pourrait avoir lieu début décembre. Après discussion cette solution est adoptée par le Conseil Municipal.

9 – CREATION DE LA VOIE « Chemin du Mas Audran »

M. le Maire constate que la voie du village communément appelée « Chemin du Mas Audran », qui relie l'avenue de Lodève à la RD 142, ne porte pas officiellement ce nom au cadastre. Pour résoudre les problèmes d'adressage de ses habitants, il convient d'officialiser la nomenclature de cette voie auprès des services chargés du cadastre.
Vote à l'unanimité.

10 – APPROBATION DU RPQS

M. le Maire présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service des Ordures Ménagères du Syndicat Centre Hérault.

Les Ordures Ménagères Résiduelles collectées par habitant qui s'élevaient à 248 kg par habitants ont diminué à 234 kg.

L'étude nommée « Objectif 120 kg en 2025 », lancée par le syndicat en septembre 2021, a pour but de maîtriser les coûts en réduisant la quantité de déchets résiduels. Cette étude est menée par un bureau d'études spécialisé dans la gestion des déchets. Il est piloté par les Communautés de communes et le Syndicat Centre Hérault qui travaillent en concertation. La première étape a consisté à définir une nouvelle organisation de la collecte en tenant compte des spécificités des 3 Communautés de communes. Le scénario retenu répartit chaque commune en trois zonages selon les contraintes d'accessibilité et de stockage des bacs. En 2023, le groupe de travail va se centrer sur les adaptations techniques nécessaires et les investissements à prévoir, avec notamment la création d'un quai de transfert pour les emballages afin d'optimiser leur transport jusqu'au futur centre de tri de Saint-Thibéry.

Le Conseil Municipal prend acte du RPQS.

Questions diverses

Bus de la Protection Maternelle Infantile : La PMI revient au Caylar tous les 3^{èmes} Mardis du mois à partir d'octobre.

Courrier de M. CLARISSAC

Un camion qui a emprunté le Chemin de Canals a démolit l'arche du domicile de M CLARISSAC. Il demande au conseil municipal de trouver une solution relative à l'utilisation de cette voie.

Une discussion a lieu et il est convenu de demander conseil à un spécialiste.

La séance est levée à 22 h 30.